

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2025

Nombre de
conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Procurations : 5
Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le onze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 février 2025.

Etaient présents : Gérard ABELLA, Jean-Emmanuel LONG, René ARGELIES, Edith JOFFRE, Jean-François JACQUET, Sylvie ALBERT, Sylviane GOMEZ LORIZ, Geneviève PLARD, Christiane ENJALBY, Philippe ENJERLIC, Arnaud JAMME SERRES, Frédéric BONHUIL SABOT, Sandrine GIL, Olivier LACROIX, Stéphane DUIVON, Mélanie LEGRAND, Dominique VIEREN

Absents représentés : Bernadette FARO-TAURINES (Jean-François JACQUET), Pierrette CASSAN (Geneviève PLARD), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC), Sylvie FERREIRA (Gérard ABELLA), Alexandre DUMOULIN (Dominique VIEREN)

Absent : Julia SIMAEYS

Secrétaire de séance : Sylvie ALBERT

DELIBERATION N°9

OBJET : VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL – ANNEE 2025

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Marcel Pagnol qui consiste à réaménager la partie de la cour actuellement en bitume. La superficie concernée par ce réaménagement est d'environ 600 m².

Ce projet consiste en l'aménagement d'espaces diversifiés où la nature occupera une place centrale : utilisation de matériaux naturels (copeaux de bois, gravier, pleine terre ...), réalisation d'aménagements ludiques et pédagogiques (aire de jeux, potager ...), plantation d'arbres et de plantes vivaces.

Les travaux projetés en vue de la débitumisation et la végétalisation de la cour de l'école élémentaire comprennent le décrotage du revêtement existant, la pose de dalles alvéolées avec remplissage gravier, la création d'une aire de jeux avec copeaux de bois, de plusieurs massifs de plantes fleuris avec clôture en ganivelles, d'un potager avec apport de terre végétale amendée, la plantation de 10 arbres dont 4 fruitiers et 6 arbres de haute tige ainsi que la végétalisation du bâtiment par plantation d'essences grimpantes.

Le coût total des travaux est estimé à 68 419.00 € HT.

M. le Maire indique que ce type d'opération pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la DSIL - année 2025 - catégorie « Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

2025 – 9/7.5.1

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 034-213400377-20250211-DELIB911022025-DE

S²LOW

APPROUVE le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Marcel Pagnol pour un montant total de travaux estimé à 68 419.00 HT,

SOLLICITE auprès de l'Etat une aide financière au titre de la DSIL - année 2025 - catégorie « Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables » au taux de 50%,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la commune.

Fait et délibéré à Boujan sur Libron, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Gérard ABELLA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 13/02/2025

Affiché et publié le : 13/02/2025

